

Comité Technique Ministériel

« J'ai besoin de vous, les agents ! »

Tel a été l'appel de Monsieur le Ministre délégué en charge du Budget, en conclusion du Comité Technique Ministériel réuni ce 16 octobre, quant il s'est agi de s'exprimer sur la dureté des mesures budgétaires contenues dans le projet de Loi de Finances.

Cette formulation est venue clore un Comité Technique, présidé successivement, outre Monsieur Cahuzac, par le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Moscovici, la Ministre du Commerce Extérieur, Madame Bricq, auquel s'est joint Monsieur Hamon, Ministre délégué en charge de l'économie sociale et solidaire, et du commerce.

Exclusivement consacré à la présentation du budget 2013 dans les ministères économique et financier, ce CTM a eu la particularité de se tenir à quelques heures de l'ouverture des débats au Parlement.

Si les grandes lignes du budget avaient déjà été communiquées aux représentants des personnels depuis quelques jours, il était important de connaître la politique que souhaitent mettre en œuvre les Ministres dans les directions.

Après une déclaration unitaire (voir sur www.financesfo.fr) des fédérations représentatives, Monsieur Moscovici a défini le cadre international, européen et national dans lequel le budget 2013 s'inscrit, sans oublier d'égratigner la politique de ses prédécesseurs qui ont laissé « une administration extraordinairement dégradée ».

Monsieur Cahuzac a développé les grands axes qui ont été suivis pour construire le budget des ministères économique et financier, soulignant que le volume de suppressions d'emplois (2353) était inférieur aux années antérieures, avec un traitement différencié par directions.

Il a également insisté sur les mesures indemnitaires et statutaires nouvelles d'un montant de 12,7 M d'€, dont les principaux bénéficiaires devraient être les catégories B et C, sans en préciser les modalités.

Le Ministre a tenu à souligner le maintien du budget des politiques sociales, avec des crédits à hauteur de 62 M d'€ pour la restauration, 25 M d'€ pour le logement, 25 M d'€ pour le tourisme, 20,4 M d'€ pour la santé et la sécurité au travail et 19 M d'€ pour la protection sociale complémentaire.

Madame Bricq a confirmé la fin de la RGPP, tout en insistant sur la nécessité d'une résorption des déficits publics. A ce titre, pour Madame la Ministre, nos ministères doivent avoir un devoir d'exemplarité.

Elle a développé les quatre grands axes conclusifs du séminaire gouvernemental du 1^{er} octobre, pour la réforme de l'action publique :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique, en effectuant une revue des mesures RGPP en cours,
- Partir des besoins des citoyens, en insistant sur l'implantation et l'accessibilité du service public et le développement du numérique,
- Responsabiliser les acteurs publics, avec un nouveau plan d'action pour améliorer la gestion des Ressources Humaines au 1^{er} semestre 2013,
- Associer les agents.

Sur ce point, des réunions de concertation auront lieu entre fin novembre et fin février pour mettre en avant « les initiatives pilotes ».

Monsieur Hamon est intervenu plus spécifiquement sur le dossier de la DGCCRF.

Il a convenu des effets néfastes de la Réate sur cette direction, dont témoignent certains indicateurs (par exemple la recrudescence des arrêts de travail).

La stabilisation des effectifs de cette direction, dans le projet de loi de finances 2013, est une première réponse des Ministres à cette situation.

Dans le cadre des débats interministériels sur les suites à donner à la Réate, la situation de la DGCCRF a bien été identifiée.

L'administration centrale de cette direction doit être celle qui donne les instructions aux agents de la DGCCRF affectés dans les DIRECCTE et dans les DD(CS)PP.

FO Finances acte la nouvelle volonté ministérielle sur ce dossier, mais considère que seule la sortie des directions départementales permettra de retrouver une cohérence à l'action des agents de la DGCCRF.

Monsieur Moscovici a poursuivi en précisant que la « **restauration de la modernisation de l'action publique était une nécessité pour les directions de Bercy** », mais que la méthode serait totalement inverse de celle de ses prédécesseurs, en répondant aux attentes des usagers dans un contexte budgétaire contraint. Il souhaite « moderniser » pas « bouleverser » !

Pour cela, il fixe trois actions :

- Poursuivre un effort sur les simplifications des procédures,
- Développer l'administration électronique,
- Adapter notre organisation territoriale.

Le Ministre a demandé une concertation à tous les niveaux, très en amont des prises de décision.

A cet effet, à la DGFIP et à la DGDDI, il lance une démarche stratégique à moyen terme (2013-2015) qui permettra à ces directions de s'adapter aux spécificités de leurs missions.

Dans le même temps, il a beaucoup insisté sur les conditions de travail de plus en plus difficiles dans lesquelles les agents effectuent leurs missions, et a condamné fermement les incivilités de plus en plus fréquentes auxquels ils sont soumis.

Face à ces conditions de travail, il a insisté sur le rôle prépondérant que doit avoir l'encadrement dans des actions au quotidien pour prévenir toute dérive comportementale individuelle.

Quant aux questions de pouvoir d'achat, le Ministre s'est voulu très transparent en indiquant que les marges de manœuvre budgétaires étaient réduites, et que la priorité devait être donnée aux réductions des inégalités salariales, avec un effort pour les catégories B et C, et en particulier pour les agents au contact des usagers, sans plus de précisions.

Il a confirmé que la situation des enquêteurs de l'INSEE sera régularisée à la date du 1^{er} janvier 2013.

Après ces diverses interventions ministérielles, qui pour la plupart reprenaient un discours déjà entendu par ailleurs, sans apporter de grandes précisions sur sa déclinaison ministérielle, FO Finances a dans un premier temps réaffirmé ses positions sur le projet de budget 2013, avant d'interpeller les Ministres sur des questions plus précises.

En préambule, FO Finances a acté positivement la présence des Ministres à ce CTM budgétaire, usage qui avait disparu de manière regrettable depuis quelques années.

Si quelques mesures de justice fiscale sont bien présentes dans ce PLF 2013, pour autant de nombreuses dispositions ne permettent pas d'affirmer que l'orientation générale est fondamentalement changée.

Une mesure symbolise cette continuité, c'est le gel du barème de l'impôt sur le revenu, qui aura inévitablement des conséquences pour de nombreux foyers fiscaux.

Quant au budget des ministères économique et financier, il poursuit pour la dixième année consécutive, une politique de suppressions d'emplois qui répond d'abord et avant tout à des contraintes imposées de l'extérieur, même si les Ministres la replacent dans un contexte prioritaire de résorption des déficits publics avoisinant en 2012, 90% du PIB.

Pour FO Finances, et malgré nos diverses interventions durant ce CTM, il est impossible de déterminer les missions dites « non prioritaires » qui permettraient de justifier ces suppressions d'emplois.

Elles auront pour conséquence inévitablement la fermeture de guichets, de bureaux sur le territoire national, renforçant encore un peu plus la désertification du service public en milieu rural et périurbain.

La réponse de Monsieur Cahuzac nous a malheureusement conforté : « Il faut s'adapter au cas par cas », et pour évoquer la DGFIP, il a précisé qu'« il n'est pas bon en soi qu'une trésorerie soit maintenue ou fermée, sans une analyse préalable approfondie » !

Pour FO Finances, si des missions sont reconnues, par le Gouvernement, non prioritaires, le risque est de les voir inscrites dans le III^{ème} acte de la décentralisation, en cours d'examen.

Ce qu'a confirmé Madame Bricq quand FO a cité l'avenir du pôle E (Économique) dans les DIRECCTE. Elle a précisé que les personnels de la DG Trésor pourraient être mis à disposition (et non transférés) dans les régions ou dans la Banque Publique d'Investissement, en fonction des choix définitifs opérés.

Interpellés par FO Finances sur les inquiétudes des agents de la Direction Générale du Trésor, suite à la création au Quai d'Orsay d'une direction économique, les ministres ont répondu qu'à cette heure les objectifs et moyens de cette dernière n'étant pas définis, ils ne pouvaient envisager les doublons.

Sur les mesures indemnitaires et les promotions, FO Finances a condamné la baisse importante des plans de promotions intra et inter catégorielles, telle que les Ministres l'ont confirmé en séance.

Pour FO Finances, c'est un message particulièrement négatif adressé aux agents, et totalement inacceptable. C'est la négation de leur investissement dans un environnement professionnel difficile, et une non reconnaissance de leur haute technicité, à l'heure où on leur demande toujours plus de productivité avec toujours moins de moyens.

Pour FO Finances, c'est un sujet hautement conflictuel si les Ministres persistent dans leurs orientations.

Si FO Finances acte la stabilité des moyens budgétaires octroyés aux politiques sociales dans le ministère, le maintien d'un réseau d'action sociale de proximité (à savoir un délégué dans chaque département et dans les collectivités d'outre mer) est une forte exigence.

De même le comblement des vacances d'emplois des médecins de prévention est une urgence, à l'heure où la souffrance au travail se développe dans les directions.

La présentation exceptionnelle du projet de loi de finances, symbolisée par la présence de quatre ministres au Comité Technique, confirme les orientations du gouvernement sur le chemin de l'austérité.

FO Finances réaffirme qu'une autre politique est possible, pour le retour à la croissance, avec des choix de justice fiscale qui permettraient de réduire les déficits publics.

Une austérité dont les agents des finances vont être les victimes sur plusieurs fronts : les missions, l'emploi, les conditions de travail et le pouvoir d'achat.

Difficile dans ces conditions d'avoir leur adhésion à ce budget, et encore moins leur soutien pourtant réclamé par les Ministres.

Les personnels sont ballottés depuis de trop nombreuses années dans un environnement professionnel déstabilisé, avec de plus la poursuite de la rigueur salariale, accompagnée de perspectives d'évolutions de carrière réduites.

Les agents des ministères économique et financier ne l'acceptent pas et sauront le rappeler dans les prochaines semaines !